

Séance ordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 10 avril 2014 à 19h à la salle municipale dudit Conseil, à laquelle étaient présents :

LE MAIRE : M. Donald Peron

LES CONSEILLERS : M. Yannick Perron
M. Charles Gagnon
Mme Julie Brisson
M. Maurice Girard
M. Jean-Paul Giroux

Absent : M. Réal Émond

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ouverture de l'assemblée est faite par Monsieur Donald Perron, maire. Il souhaite la bienvenue à tous les citoyens, récite la prière et constate que le quorum est respecté.

Ordre du jour :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2014.
- 4.0 Correspondance et information.
- 5.0 Gestion financière et administrative
 - 5.1 Acceptation des comptes à payer.
 - 5.2 Centre d'études collégiales Forestville / Aide financière – Bourses.
 - 5.3 MRC de la Haute-Côte-Nord / Quote-part Administration générale – Paiement.
 - 5.4 MRC de la Haute-Côte-Nord / Quote-part – Évaluation foncière – Paiement.
 - 5.5 MRC de la Haute-Côte-Nord / Quote-part – Schéma couverture de risques – Paiement.
 - 5.6 Projet pilote de cueillette de buccin dans le secteur de la Pointe-à-Boisvert / Appui.
 - 5.7 Fadoq / Demande d'aide financière – Jeux Régionaux.
 - 5.8 Carrières / Résolution.
 - 5.9 Construction Rémi Tremblay / Décontamination ancienne église.
 - 5.10 Remboursement salaire d'un employé / Résolution.
 - 5.11 Agent de développement / Demande – Augmentation aide financière.
 - 5.12 Souper bénéfice Pavillon Léopold Mayrand / Demande d'aide financière.
 - 5.13 Projet animatrice de vie spirituelle / Remise de prix.
 - 5.14 Fadoq / Demande d'un local pour atelier.
 - 5.15 Extermination Sirois / Offre de services.
- 6.0 Contournement de la route

- 6.1 Recours devant la Commission des lésions professionnelles concernant la présence d'un agent de sécurité sur le chantier de la route de contournement de la route 138 / Mandat aux procureurs.
- 6.2 Lien Rue Giroux / Travaux – Régie.
- 7.0 Voirie municipale
 - 7.1 Camion / Achat.
 - 7.2 Rue principale / Déneigement. BPR / Honoraires professionnels – Route de contournement – Surveillance des travaux.
- 8.0 Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Dérogatoire mineur / Dossier Louis Perron.
- 9.0 Hygiène du milieu
 - 9.1 BPR / Budget d'honoraires – Étude préliminaire complémentaire.
 - 9.2 BPR / Budget d'honoraires – Appel d'offres – Génératrice.
 - 9.3 BPR / Paiement selon entente – Réfection du réseau de distribution d'eau potable et implantation d'un réseau de collecte et de traitement des eaux usées.
 - 9.4 Inspec-sol / Paiement selon entente – Réfection du réseau de distribution d'eau potable et implantation d'un réseau de collecte et de traitement des eaux usées.
 - 9.5 BPR / Budget d'honoraires - Élaborations et la mise en œuvre du protocole de suivi des projets de compensation.
- 10.0 Affaires nouvelles.
- 11.0 Période de questions pour les contribuables.
- 12.0 Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2450
“Lecture et adoption de l'ordre du jour ”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que l'ordre du jour soit accepté et que le point “Affaires nouvelles” reste ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2451
“Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2014”

Il est proposé par : Madame Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2014 soit accepté tel que rédigé et remis à chacun des membres du conseil municipal.

Correspondance et information.

2014-02-19 MRC de la Haute-Côte-Nord
Résolution - Appui à la réalisation des projets de développement agricole "Les maternités collectives- Les Fermes Boréales".

2014-03-12 Les Loisirs St-Paul-du-Nord inc.
Invitation au cocktail d'inauguration des nouvelles installations dont le panneau publicitaire - 29 mars à partir de 17 heures.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2452

"Présentation et acceptation des comptes à payer et des dépenses incompressibles"

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que les comptes à payer et des dépenses incompressibles tel que décrits sur la liste soient acceptés.

AVRIL 2014

13733	Gilles Lavoie (Déplacement/Hébergement Route 138)	828.30\$
13734	Gilles Lavoie (Déplacement/Hébergement Route 138)	828.30\$
13735	Société Canadienne des Postes (Timbres)	195.44\$
13736	Automation D'Amours (Tech. Programmeur Senior)	103.48\$
13737	Biolab Division Thetford (Analyses Eau)	400.11\$
13738	Me Jean Boulanger (Discussion et Procédures)	874.35\$
13739	Centre de location Forestville (Essieu, Pneu...)	1,007.77\$
13740	Magasin Coop 5 Rivières (Lait, Essence, Lysol, Lunch)	593.11\$
13741	Entreprises C.M. (Bris d'eau de 8h30 à 4h30)	942.80\$
13742	Entreprises Carl Brassard (Entretien lumières Rue)	763.97\$
13743	Équipement G.M.M. Inc. (Canon : Couleur, Noir/Blanc)	248.77\$
13744	Fabrique St-Paul (Chaîne, Lime plate)	25.36\$
13745	Fédération Québécoise Municipalités (Frais de transport Eau)	31.53\$
13746	Fleuriste Escoumins (Plante verte décès Mme Girard)	99.93\$
13747	Forage Dynamitage Girard Inc. (Bris d'eau Pont)	650.47\$
13748	GE Canada (Contrat système Téléphonique)	81.90\$
13749	Gérard Forest (Dégeler eau Rue Percé et Alain Tremblay)	300.00\$
13750	Yves Laurencelle (Rencontre Québec Festivent)	504.43\$
13751	Librairie A à Z Inc. (Achat de livres Bibliothèque)	412.91\$
13752	Maison de la Famille (Formation Gestion Projet)	100.00\$
13753	Mécanique D.A.I. Inc. (2 Liquide d'échappement)	110.65\$
13754	Ministre des finances (Ministère de la sécurité publique)	19,552.00\$
13755	M.R.C. Haute Côte-Nord (Quote-Part et Mutations)	20,338.81\$
13756	Papeterie du Fleuve (Estampe "Municipalité de Longue-Rive")	66.62\$
13757	Les Pétroles Paul Larouche Inc. (Diesel Clair)	5,933.31\$
13758	PG Solutions Inc. (Reçus officiels Français)	181.10\$
13759	Pièces D'auto B. Guy (Pièces autos et outils)	146.89\$
13760	Plomberie Octave Roy (Dégeler eau Rue Renaud)	1,617.70\$
13761	Presse Commerce (Service Annuel)	214.14\$

13762	Quincaillerie Tremblay (Tape noir, Collets, Coude)	420.11\$
13763	Raymond Chabot Grant Thornton (Prép. États Financier)	4,599.00\$
13764	Rénovations J.M.B.R. Inc. (2 sacs de sel à déglacage)	72.19\$
13765	Télécommunications de L'Est (Paget 1 ^{er} Répondants)	100.08\$
13766	Visa Desjardins (Motel Le Gîte, Tenaq)	2,989.32\$
13767	Gilles Lavoie (Déplacement-Hébergement Route 138)	828.30\$
13768	Centre d'études collégiale Forestville (Bourse)	100.00\$
13769	FADOQ-Région Côte-Nord (Aide financière)	200.00\$
13770	Excel Gestion privé en fiducie (Remboursement salaire)	10 587.20\$
13771	Loisirs Saint-Paul du Nord Inc. (Aide financière)	5 000.00\$
13772	PG Solutions Inc. (Réservation animateur)	344.93\$
13773	Production Virtuose (Réservation Les Fous du Roi)	459.90\$
13774	Production Virtuose (Réservation animateur)	344.93\$

TOTAL : 83 037,11 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2453

“Centre d'études collégiales Forestville / Aide financière - Bourses”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers

Qu'un chèque au montant de 100 \$ soit émis au nom du Centre d'études collégiales Forestville la contribution de la Municipalité de Longue-Rive aux bourses d'études.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2454

“MRC de la Haute-Côte-Nord / Quote-part – Administration générale”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers

Qu'un chèque au montant de 4 643,50 \$ soit émis au nom de la MRC de la Haute-Côte-Nord en paiement de la quote-part – Administration générale.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2455

“MRC de la Haute-Côte-Nord / Quote-part – Évaluation foncière”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux
et résolu à l'unanimité des conseillers

Qu'un chèque au montant de 14 714,50 \$ soit émis au nom de la MRC de la Haute-Côte-Nord en paiement de la quote-part – Évaluation foncière.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2456

“MRC de la Haute-Côte-Nord / Quote-part – Schéma couverture de risques”

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l’unanimité des conseillers

Qu’un chèque au montant de 581,00 \$ soit émis au nom de la MRC de la Haute-Côte-Nord en paiement de la quote-part – Schéma couverture de risques.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2457

“Projet pilote de cueillette de buccin dans le secteur de la Pointe-à-Boisvert”

Considérant qu’il y a des gens qui habitent dans le secteur de la Pointe à Émile dans la municipalité de Longue-Rive ont l’habitude de cueillir des buccins à des fins récréatives.

Considérant que la réglementation ne permet plus la cueillette du buccin dans notre secteur.

Considérant que présentement les gens sont autorisés à faire la cueillette de la mye tout en interdisant la vente.

Considérant que la cueillette du buccin à des fins récréatives ne peut nuire en aucune façon à la mise en péril de la ressource, d’autant plus que la cueillette dans ce secteur est possible que pendant 2 marées par année en avril et en mai.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l’unanimité des conseillers

Que la municipalité de Longue-Rive est en accord avec la démarche entreprise afin de régulariser une activité récréative qui existe depuis qu’il y a des riverains à cet endroit.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2458

“Fadoq / Demande d’aide financière – Jeux régionaux”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l’unanimité des conseillers

Qu’un chèque au montant de 200,00 \$ soit émis au nom de Fadoq – Région Côte-Nord pour la participation financière de la Municipalité de Longue-Rive pour la 22^e édition des Jeux FADOQ régionaux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2459

“Carrières / Résolution”

Considérant que Les Entreprises Jacques Dufour et Fils inc., a obtenu un certificat d’autorisation du ministère de l’environnement le 24 janvier 2007 portant le numéro 400771778;

Considérant que la Municipalité a adopté une résolution le 10 février 2011 n'autorisant pas l'ouverture de nouvelle carrière sans son autorisation;

Considérant que le 12 décembre 2013, un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant son règlement de zonage a été présenté;

Considérant que le 1^{er} avis de motion a été présenté le 9 janvier 2014;

Considérant que le 16 janvier Les Entreprises Jacques Dufour et Fils inc., a demandé un certificat de non contravention aux règlements municipaux dans le but d'agrandir sa zone d'exploitation aux terrains appartenant à messieurs Patrick et Paulo Bouchard;

Considérant que la Municipalité a eu l'obligation d'émettre un certificat de non contravention le 11 mars 2014 à Les Entreprises Jacques Dufour et Fils inc.;

Considérant que la très grande majorité de la population et surtout les gens qui habitent le secteur ou la demande d'agrandissement a été faite s'y opposent;

Considérant que les dynamitages récents dans ce secteur ont causé des dommages et que le contracteur nie toujours sa faute et que les résidents ne veulent plus revivre cela;

Considérant que la Municipalité de Longue-Rive construit un développement résidentiel tout près de cet endroit;

Considérant que la Municipalité travaille à un projet de résidence pour personnes âgées tout près de ce secteur;

Considérant qu'une pétition se prononçant contre l'agrandissement d'une carrière a été déposé au conseil;

Considérant que Les Entreprises Jacques Dufour et Fils inc., possède déjà des endroits d'exploitation de carrière aux alentours de Longue-Rive qui ne nuisent pas à la tranquillité de la population;

POUR CES MOTIFS, et pour l'ensemble de ces raisons, et dans un souci de préservation des acquis en terme de qualité de vie,

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal de Longue-Rive est défavorable au projet d'agrandissement de la carrière de Les Entreprises Jacques Dufour et Fils inc., et ce malgré le fait que le projet ne contrevient pas à aucun règlement municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2460

''Construction Rémi Tremblay / Décontamination ancienne église''

Considérant que des travaux de décontamination doivent être fait au sous-sol de l'ancienne église.

Considérant que deux (2) entrepreneurs ont déposés des estimés.

Considérant que CDG Construction a déposé l'estimé au montant de 29 580 \$ et que Construction Rémi Tremblay a déposé un estimé au montant de 5 000 \$ plus taxes.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que l'estimé de Construction Rémi Tremblay est accepté tel que décrit :

- Enlever le gypse et styrofoam sur les murs du sous-sol jusqu'au béton.
- Enlever les divisions intérieures, plafond suspendu et recouvrement de plancher jusqu'au béton.
- Le camion pour le chargement des rebus sera fourni par la municipalité ainsi que le transport au site d'enfouissement et les frais au site d'enfouissement.
- Le loader pour le chargement est fourni par l'entrepreneur.
- Tout permis nécessaire sera au frais de la municipalité.
- L'entrepreneur s'engage à fournir une police d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ pour l'exécution des travaux.
- L'entrepreneur s'engage à fournir une copie de

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2461 ‘Remboursement salaire d'un employé’

CONSIDÉRANT que la vérification des livres comptables de la Municipalité a permis de déceler une irrégularité administrative dans le salaire versé à un employé;

CONSIDÉRANT que la situation a été corrigée à compter de l'année 2014 et qu'il y a lieu de procéder à un ajustement rétroactif;

CONSIDÉRANT que l'écart entre le salaire payé et le salaire qui aurait dû être payé s'est reflété pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013 pour un montant total de 10 587,20 \$;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue avec l'employé pour que son salaire de l'année 2014 soit maintenu au même taux pour les années 2015 et 2016 et qu'il sera négociable pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que l'employé consent à ce que le montant de l'ajustement rétroactif soit versé directement dans son RÉER et que sur confirmation de ce dépôt, il donnera une quittance définitive à la Municipalité pour toute somme de salaire pouvant lui être due avant le 1^{er} janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Municipalité verse directement dans le RÉER de l'employé, monsieur Yves Lizotte, un montant de 10 587,20 \$ à titre d'ajustement rétroactif pour les irrégularités administratives des années 2010 à 2013 inclusivement;

QUE le versement de cette somme se fasse seulement après que monsieur Lizotte ait signé une copie de la présente résolution pour en accepter les termes et conditions et que, subséquemment au dépôt, une quittance soit émise en faveur de la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2462

‘Pacte rural / Demande d'aide financière bonifiée pour le poste d'agent de développement’

Considérant que le gouvernement provincial a récemment procédé à la signature de la nouvelle Politique nationale de la ruralité;

Considérant que selon cette politique, la MRC de la Haute-Côte-Nord a déjà reçu son pacte rural signé par le Ministre et qui se veut un contrat pour financer des projets en territoire rural;

Considérant que la MRC de la Haute-Côte-Nord a reçu pour l'année 2014-2015 un montant de 397,747 \$ pour le pacte rural, un autre de 28,717 \$ pour les agents de développement rural et un montant de 750,000 \$ pour « le pacte plus » échelonné sur 10 ans soit 75,000 \$/an;

Considérant que cette politique reconnaît que les agents de développement rural sont de véritables acteurs de changement pour les communautés rurales et plus particulièrement pour celles dites à revitaliser;

Considérant que les sommes versées antérieurement par le Pacte rural aux municipalités à revitaliser ne tiennent pas comptes des augmentations salariales annuelles normales offertes aux agents et qu'elles ne correspondent pas à la mise de fonds prévue dans le cadre du Pacte rural;

Considérant que le conseil municipal juge important que la MRC de la Haute-Côte-Nord revoie ce montant d'aide afin d'aider les municipalités à conserver un agent de développement compétent et qualifié;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Longue-Rive demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord de bonifier l'aide financière accordée via le Pacte rural pour financer le salaire de l'agent de développement et que cette aide soit augmentée de 8,000 \$/an pour atteindre 30,000 \$/an et ce dès la prochaine demande d'aide financière.

Qu'une demande soit également faite afin que les municipalités dites à revitaliser soient exemptées de l'obligation de contribuer par une mise de fonds pour les projets déposés dans le cadre du Pacte rural.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2463
“Projet animatrice de vie spirituelle / Remise de prix”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers

Qu'un chèque au montant de 100,00 \$ soit émis au nom de la Commission Scolaire de l'Estuaire pour la participation financière de la Municipalité de Longue-Rive.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2464
“Fadoq / Demande d'un local pour ateliers”

Considérant que la Fadoq de Longue-Rive a fait une demande afin d'utiliser le local situé au-dessus de celui de la Fadoq afin d'y faire des ateliers.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que des vérifications devront être faites afin de connaître les coûts pour refaire l'escalier pour la sortie de secours et s'il y a également des travaux à faire dans le local.

Que la Fadoq devra prendre une entente avec Les Loisirs St-Paul-du-Nord inc. pour circuler par l'escalier intérieure.

Que la construction de l'escalier extérieur soit au frais du Club Fadoq.

Que si la municipalité doit en reprendre possession pour ses besoins que la Fadoq devra quitter le local.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2465
“Extermination Sirois / Offre de services”

Considérant que Extermination Sirois a fait un estimé pour le programme antiparasitaire pour les bâtiments de la municipalité.

Considérant que le service comprend :

- Une inspection intérieure et extérieure des lieux tous les deux mois
- Un traitement préventif annuel contre les fourmis et les araignées.
- Un apâtage préventif automnal des vides structuraux contre les rongeurs
- Un rapport écrit de nos traitements et de nos recommandations
- Une visite dans les 24 heures pour un appel d'urgence et ce sans frais supplémentaires
- L'installation d'un réseau de détection d'activité parasitaire à l'intérieur

Couts :

- Caisse Populaire : 50 \$ par visite (6 fois par année)
- Centre des Loisirs : 75 \$ par visite (6 fois par année)
- Casernes (2) : 25 \$ par visite (3 fois par année)
- Relais touristique : 40 \$ par visite (3 fois par année)
- Centre d'interprétation : 60 \$ par visite (3 fois par année)
- Hôtel de Ville : 50 \$ par visite (6 fois par année)

Pour une facture annuelle de 1650\$. Si un problème survient dans l'un de ces immeubles, aucune surcharge ne pourra être appliquée.

Si des bâtiments suite à la demande de la municipalité requièrent la mise en place de réseaux d'apâtage extérieur contre les rongeurs, le coût des stations sera de 35\$ chacune pour l'installation et par la suite leur inspection et réapâtage sera effectué lors des visites d'inspection.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2466

‘MANDAT AUX PROCUREURS – RECOURS DEVANT LA COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES CONCERNANT LA PRÉSENCE D'UN AGENT DE SÉCURITÉ SUR LE CHANTIER DE LA ROUTE DE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 138’

CONSIDÉRANT que le 18 juillet 2012, la CSST a requis de la Municipalité la présence d'un agent de sécurité affecté à plein temps sur le chantier de la route de contournement de la Route 138;

CONSIDÉRANT que le 26 novembre 2013, la CSST a refusé de faire droit à la demande de la Municipalité de retirer ledit agent de sécurité pendant la période hivernale au cours de laquelle les travaux sur le pont sont arrêtés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et Excavation de Chicoutimi inc. ont demandé une révision de cette décision à la CSST;

CONSIDÉRANT que par décision du 16 janvier 2014, rectifiée le 23 janvier 2014, la CSST a déclaré irrecevables ces demandes de révision;

CONSIDÉRANT qu'Excavation de Chicoutimi inc. a demandé à la Commission des lésions professionnelles de réviser cette dernière décision de la CSST et que la Municipalité est partie à ce processus de révision;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

MONSIEUR LE CONSEILLER MAURICE GIRARD

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE mandater les avocats de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l., pour représenter la Municipalité devant la Commission des lésions professionnelles dans le dossier portant sur la révision de la décision rendue par la CSST le 16 janvier 2014 et rectifiée le 23 janvier 2014 (n° CLP533002-09-1401).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2467
"Lien Rue Giroux / Travaux – Régie"**

Considérant que des travaux doivent être exécutés pour la construction du lien de la Rue Giroux.

Considérant que le coût sera beaucoup moins élevés si les travaux sont faits avec les employés et la machinerie de la municipalité.

Considérant que les représentants du MTQ acceptent que ces travaux soient réalisés par la municipalité et que les factures leurs seront transmises pour paiement.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que les travaux pour le lien de la Rue Giroux soient exécutés en régie interne par la municipalité de Longue-Rive.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2468
"Camion / Achat"**

Considérant que les coûts serait très élevés afin de faire réparer le camion Ford F-150 Année 2000 car il a des problèmes de différentiel et que la carrosserie est très rouillée.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que M. Yves Lizotte est par la présente autorisée à prendre des informations de concessionnaires pour des prix d'un camion 4X4 usagé pour un coût ne pouvant dépasser 25 000 \$ incluant les taxes. Que la directrice générale est autorisée signer les documents pour la demande de financement si nécessaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2469
‘Rue Principale / Déneigement’

Considérant que des représentants de Transports Québec ont rencontré les membres du conseil municipal concernant l’offre d’entretien hivernal de la future rue Principale et des deux bretelles d’accès dans notre municipalité.

Considérant que lors de cette rencontre que le prix offert à la municipalité sera d’environ 64 000 \$, plus ou moins 1 000 \$ selon la configuration des nouveaux tronçons.

Considérant que la municipalité possède les équipements nécessaires pour réaliser l’entretien hivernal.

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l’unanimité des conseillers

D’accepter l’offre du MTQ pour l’entretien la future rue Principale et des deux bretelles d’accès dans notre municipalité au montant d’environ 64 000 \$.

Que Monsieur le maire et la directrice générale sont par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir avec le MTQ.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2470
‘BPR / Honoraires professionnels – Route de contournement – Surveillance des travaux’

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l’unanimité des conseillers

Qu’un chèque soit émis au nom de BPR pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de la route de contournement.

Le chèque sera émis après la vérification des factures et approuvé par M. Gilles Lavoie responsable du dossier responsable du dossier du contournement pour la municipalité de Longue-Rive.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2471
‘ Demande de dérogation mineure / Lot 3 808 281’

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure demandée par Me Denis Turcotte au nom de M. Louis Perron concernant l’acquisition des bâtiments et du terrain portant le numéro 3 808 203;

Considérant que la secrétaire-trésorière a donné les explications concernant le dossier informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la demande de dérogation mineure pour le 363 route 138 à Longue-Rive, érigée sur le lot 3 808 203 du cadastre du Québec, **soit acceptée et que**, par conséquent, cette dérogation doit :

1. Régulariser la situation d'empiètement de 1.75 mètres dans la marge de recul avant (rue Côté), le règlement prévoit un minimum de 8.0 mètres.

Rendre réputés conformes la marge de recul avant du bâtiment accessoires (garage) et ce, même si ces dernières sont inférieures à celle prévue au règlement de zonage actuellement en vigueur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2472

“BPR / Budget d’honoraires – Étude préliminaire complémentaire ”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le budget d'honoraires professionnels pour l'étude préliminaire complémentaire concernant le projet d'aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées au montant de 35 000 \$ tel que déposé par BPR.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2473

“BPR / Budget d’honoraires – Appel d’offres / Génératrice ”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le budget d'honoraires professionnels pour la réalisation du devis d'appel d'offres publique pour la fourniture et la livraison d'une génératrice. Réponses aux questions des entrepreneurs lors des soumissions, analyse des soumissions et vérification des dessins d'atelier avant livraison.

Le budget d'honoraires sera un budget forfaitaire de 3 900 \$ excluant les taxes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2474

“BPR / Honoraires professionnels – Réfection du réseau de distribution d'eau potable et implantation d'un réseau de collecte et de traitement des eaux usées”

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers

Qu'un chèque soit émis au nom de BPR pour les honoraires professionnels selon l'entente et le chèque sera émis après la vérification des factures et approuvé par M. Gilles Lavoie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2475

“Inspec-sol / Paiement selon entente – Réfection du réseau de distribution d’eau potable et implantation d’un réseau de collecte et de traitement des eaux usées”

Il est proposé par : Madame la conseillère Yannick Perron
et résolu à l’unanimité des conseillers

Qu’un chèque au montant de 22 247,75 \$ soit émis au nom d’Inspec-sol pour les honoraires professionnels selon l’entente et le chèque sera émis après la vérification des factures et approuvé par M. Gilles Lavoie .

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2476

“BPR / Budget d’honoraires – Élaboration et la mise en œuvre du protocole de suivi des projets de compensations”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l’unanimité des conseillers

Que le budget d’honoraires professionnels au montant de 32 577 \$ pour l’élaboration et la mise en œuvre du protocole de suivi des projets de compensations soit accepté.

Pétition

Une pétition concernant une carrière (Entreprises Jacques Dufour) a été déposé par la secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2477

“Les Loisirs St-Paul-du-Nord inc. / Paiement”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l’unanimité des conseillers

Qu’un chèque au montant de 5 000 \$ soit émis au nom des Loisirs St-Paul-du-Nord inc. pour la participation financière de la municipalité de Longue-Rive.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-04-2478

“Levée de l’assemblée”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux
et résolu à l’unanimité des conseillers

Que l’assemblée soit levée et est levée à 21h05.

Donald Perron
Maire

Hélène Boulianne
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière